

Proposition d'ordre du jour du Bureau du 13 janvier 2015

I. Ordre du jour :

Points donnant lieu à décision

II. Adoption des PV de Bureau :

A. Adoption du PV du Bureau physique du 09/12/14 (cf. PJ)

Il est demandé aux membres du Bureau de valider le présent compte rendu.

III. Adhésions à FNE Midi-Pyrénées

Un courrier a été reçu fin décembre de l'association SNED : Sauzet Nature Environnement (46) demandant à pouvoir adhérer au titre du 2^e collègue. (cf PJ)

Il est demandé au Bureau de se positionner vis-à-vis de cette demande.

IV. Fonctionnement de FNE Midi-Pyrénées

A. Position sur dossier Sivens (cf. PJ à venir)

Il est demandé au Bureau d'échanger et d'amender/ valider le document.

B. Position sur attaques du service juridique de FNE MP

Depuis quelques semaines des attaques régulières de FNE, FNE Midi-Pyrénées et plus particulièrement de Hervé Hourcade, Anne Roques (FNE) et Alice Terrasse (avocate) se produisent. Comment réagir face à ces propos ? Quelle stratégie adopter ?

FNE et FNE MP sont régulièrement attaqués par deux personnes : Fred Boutet et M. Viguier, qui se complètent et entretiennent des polémiques qui n'ont pas lieu d'être. Fred Boutet est le petit bois qui alimente les polémiques de Viguier.

Explications :

Fred Boutet fait partie du collectif Testet et du collectif des Bouilles. Pour comprendre : lire la [lettre envoyée à la Préfète du Tarn en juin 2014](#), qui vous en dira long sur la démarche personnelle de F. Boutet.

En parallèle, M.Viguier, ancien avocat qui a travaillé sur le barrage de Fourrogue (barrage illégal mais existant), et qui intervient dans le dossier de Sivens bien après la bataille.

M. Vigier attaque Alice Terrasse, Anne Roques et Hervé Hourcade, suite à la demande d'abrogation déposée auprès de la Préfecture du Tarn (et à ce jour refusée). En effet, il monte en épingle une chose tout à fait fautive : si les décisions sont abrogées, alors les personnes qui ont été inculpées suite aux protestations contre le barrage de Sivens ne pourraient pas contester les violences policières. Par ailleurs, il conteste notre stratégie juridique, avec des arguments non pertinents.

En parallèle Fred Boutet dit à qui veut l'entendre que FNE est le complice de Ségolène Royal, car nous avons des financements de l'Etat ; bref que nous sommes des vendus et que nos actions sur le barrage de Sivens ont simplement pour objectif d'enrichir les dirigeants de FNE (sic). Il est dans tous les réseaux, passe son temps à communiquer sur les réseaux sociaux, à désinformer les militants du collectif Testet et collectif des Bouilles. Alice a envoyé une note argumentaire de 10 pages sur le pourquoi nous avons agi, elle est publiquement attaquée par ce monsieur. Claire Dujardin, avocate des Bouilles est intervenue en réunion publique des Bouilles pour expliquer la pertinence de notre démarche, elle a été traitée de « vendue » également. Ben est lynché depuis des semaines sur internet et dans les mails, et maintenant il s'en prend à Anne et Hervé...

Un [document réalisé par le collectif des bouilles](#) écrit en page 1 : « Cette brochure est écrite pour que l'on comprenne pourquoi, FNE et le Collectif Testet portent préjudice à la lutte en demandant l'abrogation. Nous devons reprendre en main nos vies et ne pas laisser à ces experts la possibilité de faire des erreurs aussi graves ! Il en va de la cohésion du mouvement. L'erreur est réparable, il faut la réparer ! »

Après échanges avec Thierry et Ben, la stratégie actuelle est de ne pas passer de temps ni d'énergie à répondre à ces messages. Leurs motivations ne sont ni rationnelles ni cartésiennes, nous ne pouvons/devons parler à des murs...

Propositions de stratégie :

- **Publier sur notre site un point dans thématique, par exemple, un point d'actualité sur le dossier, avec notamment une présentation des actions menées en justice.**
- **Ne pas répondre directement à leurs attaques**

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur la position de FNE MP face à ces attaques.

C. Représentations

1. ARPE SPL

La société publique locale ARPE sera installée la semaine prochaine à la Région, Il est demandé de mandater une personne qui sera nommée comme censeur pour représenter les associations fondatrices, il s'agit d'une nomination institue personae.

Après échange avec Nature Midi-Pyrénées et le COPRAE : rien n'est encore prévu au sein de chaque structure.

En pièce jointe : la prise de notes du dernier CA de l'ARPE association (07/01/15).

Il est demandé au Bureau de mandater un représentant

2. Représentant contrat de rivière

Un nouveau Contrat de Rivière est prévu sur le territoire du gave de Pau à compter de l'année 2015 et afin d'accompagner sa mise en œuvre, Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées a constitué un nouveau comité de rivière.

Vous trouverez en **pièce jointe**, pour attribution, un exemplaire de l'arrêté préfectoral n° 2014-351-0005 du 17 décembre 2014 dans lequel vous avez été désigné comme membre du collège des usager.

Il est demandé de mandater Dominique Portier de FNE 65 un représentante de FNE MP à ce comité de rivière.

3. Représentant CODERST 31

Jean-Pierre Hégo buru souhaiterait être remplacé dans cette commission. Il ira toutefois à la prochaine réunion si personne n'a été mandaté. Il se propose d'être éventuellement suppléant.

Il est demandé de mandater XXXX un représentant de FNE MP comme représentant.

4. Représentant CSS Toulouse Nord

Jean-Pierre Hégo buru souhaiterait être remplacé dans cette commission. Il ira toutefois à la prochaine réunion si personne n'a été mandaté. Il se propose d'être éventuellement suppléant.

Il est demandé de mandater XXXX un représentant de FNE MP comme représentant.

D. Participation à la démarche Toulouse planète

Concrètement il n'est pas proposé au Bureau de FNE Midi-Pyrénées de devenir membre de « Toulouse Planète », José pense néanmoins qu'il pourrait être intéressant d'être participant à leur réunion ouverte dans le cadre de la préparation des élections départementales (cible Haute Garonne).

La première réunion est le 19 janvier et les 4 questions posées aux candidats (voir la page 2 du fichier joint) sont particulièrement pertinentes et intéressantes.

Pour être tout à fait claire et transparente, je précise que Régine Lange présentée dans le document comme « déléguée de Toulouse Planète » est PS, ancienne élue de Toulouse (équipe Cohen) en charge de l'environnement et des risques majeurs et par ailleurs copropriétaires (le terme n'est peut-être pas juridiquement le bon) de EDDERIS

<http://www.edderis.com/> un cabinet de conseil et d'expertise en Santé & Sécurité au travail, Environnement et Risques Industriels qui a de l'ordre de 10 ans d'expérience.

Il est demandé au Bureau de valider cette proposition

E. Augmentations équipe salariée

Depuis plusieurs années, Aurore, Hervé et Marie-Laure se sont mobilisés pour relancer la dynamique de la fédération régionale, et ils ont réussi !

Pour tenir compte de l'évolution des missions de ces 3 salariés, il est proposé au Bureau d'attribuer une augmentation de 10 points (valeur du point 5.93€ brut) à chacun.

Par ailleurs, le résultat de l'année 2014 devrait être excellent (estimé entre 12 et 15k€), il est proposé de récompenser ponctuellement le travail des 3 piliers de l'équipe salariée de FNE Midi-Pyrénées à travers une prime. Thierry de Noblens propose que cette prime soit de 500€ par salarié, sous réserve du résultat comptable de 2014.

Cette petite évolution, et cette prime permettraient de fidéliser l'équipe, et de reconnaître le travail qu'ils réalisent au quotidien.

Il est demandé au Bureau, en tant qu'employeur, de se positionner vis-à-vis de cette demande.

V. Actions contentieuses (cf. note en PJ)

A. ACTIS – plainte (09)

Il est demandé au Bureau :

- **L'accord pour déposer une plainte à l'encontre de la société ACTIS auprès du procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Foix, pour des faits constitutifs du délit de non-respect d'un arrêté de mise en demeure pris à son encontre (réprimé par l'article L. 173-2 du code de l'environnement);**
- **L'accord pour mandater et donner pouvoir à Thierry de NOBLENS Président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE juriste, conjointement ou séparément dans ce dossier et dans les suites éventuelles à lui donner, si les intérêts de fédération étaient méconnus.**

B. retenue de Beille – recours en annulation (09)

- **L'accord pour déposer un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté du 27 octobre 2014 portant des prescriptions spécifiques concernant la création d'une retenue d'eau pour l'alimentation d'un réseau d'enneigement sur le plateau de Beille, devant le tribunal administratif de Toulouse ;**
- **L'accord pour mandater et donner pouvoir à Thierry de NOBLENS Président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE juriste, conjointement ou séparément dans ces deux dossiers et dans les suites éventuelles à leurs donner, si les intérêts de fédération étaient méconnus.**

C. M. FERREIRA COMPOS – plainte (46)

- L'accord pour déposer une plainte à l'encontre de M. FERREIRA Dave auprès du procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Cahors, pour des faits constitutifs du délit d'exploitation d'une installation classée sans autorisation, à savoir l'extraction de matériaux (réprimé par l'article L. 173-1 du code de l'environnement);
- L'accord pour mandater et donner pouvoir à Thierry de NOBLENS Président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE juriste, conjointement ou séparément dans ce dossier et dans les suites éventuelles à lui donner, si les intérêts de fédération étaient méconnus.

D. dérogation espèces protégées « Val Tolosa » - recours en annulation

- L'accord pour déposer un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté du 5 septembre 2014 modifiant et complétant l'arrêté 29 août 2013 en ce qu'il autorise la destruction d'espèces protégées pour la réalisation du centre commercial « Val Tolosa », devant le tribunal administratif de Toulouse ;
- L'accord pour mandater et donner pouvoir à Thierry de NOBLENS Président de FNE Midi-Pyrénées, Hervé HOURCADE juriste et Maître Alice TERRASSE, conjointement ou séparément dans ces deux dossiers et dans les suites éventuelles à leurs donner, si les intérêts de fédération étaient méconnus.

VI. Actions

A. Prix Pinocchio

Lors de la réalisation du plan stratégique, les administrateurs de FNE Midi-Pyrénées avaient émis l'idée de travailler sur le prix de l'entreprise la plus polluantes/ ayant des pratiques désastreuses en matière de l'environnement, dans la même veine que le [prix Pinocchio des Amis de la Terre](#).

Nicolas SIMON, en service civique depuis ce début d'année travaille sur ce projet.
Vous trouverez en pièce jointe la fiche action y référent avec le détail.

Idées de titre (non défini à ce jour) :

Pourritzer
Pipo
Grenier (sous entendu à mettre au grenier)
Les arracheurs de dents
Ali Babalivernes et les 40 menteurs
Jarnac et Trafalgar (coup de jarnac et coup de trafalgar)
Poubelle l'environnement
"l'environnement ça suffit !"
Bonimenteur (de l'environnement)
Prix de l'illusion
Prix de la carotte (sous entendu duperie)
Prix des incroyables ...de l'environnement (ou de l'incrédulité)
Prix des mystificateurs ...de l'environnement

Il est demandé au Bureau d'échanger sur la structure de cette action :

- la méthode : critères, doc à fournir.
- le nom,
- le comité de pilotage (CA, et + ?)
- les partenaires
- les délais, etc.

(Viendront plus tard une demande sur le fond et des noms d'entreprises)

B. Projet informatique

Le travail avec FNE autour d'un projet informatique fédéral s'est poursuivi en 2014, et abouti au lancement d'un appel à candidature auquel nous devons répondre avant le 16/01/2015. Le document technique de l'appel à candidature est disponible **en PJ**.

Nous avons été membre du comité de pilotage et du comité technique, et avons pu suivre et participer aux choix techniques proposés.

Il est aujourd'hui demandé au Bureau de valider la réponse de FNE MP à l'appel à candidature de FNE, pour pouvoir mettre en œuvre le projet informatique au sein de la fédération régionale, avec une contribution de 720€ HT/an.

Points donnant lieu à information

VII. Aéroport Toulouse-Blagnac

Privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac – **cf. note jointe**

VIII. Personnel

1. Entretien annuel

Thierry de Noblens a réalisé l'entretien annuel professionnel de Marie-Laure Cambus, dont le détail est fourni **en PJ**.

Marie-Laure Cambus a réalisé l'entretien de fin de période d'essai avec Emilie Marsaud **(cf. PJ)** le 22 décembre.

Dans le courant du mois de janvier, les entretiens annuels professionnels de Aurore Carlot, Hervé Hourcade seront également tenus.

De la même manière l'entretien de fin de période d'essai de Léonie Bouché sera également réalisé fin janvier.

2. Equipe salariée

Nom	Poste	Type de contrat	Indice	Commentaire
Cambus Marie-Laure	Directrice	CDI	404	



Fédération d'Associations loi 1901 - Membre de France Nature Environnement

Carlot Aurore	Chargée de mission eau	CDI	304	
Hourcade Hervé	Juriste	CDI	304	
Maud Jouglà	Volontaire	Service civique		En mission depuis le 15/09 > 6 mois, ne travaille pas le mercredi
Emilie Marsaud	Chargée de mission	CDI / CAE	242	En poste depuis le 27/10/14
Léonie Bouché	Secrétaire	CDI/ CAE	242	En poste depuis le 01/10/14
Marlène Lepoittevin	Volontaire : bonnes pratiques biodiv	Service Civique		En mission du 01/12/14 > 6 mois
Nicolas Simon	Volontaire : Paysages interactifs	Service Civique		En mission du 05/01/15 > 6 mois

Services civiques à venir :

- Nature MP : mars/ avril

Point soumis à échanges et débats.